



Affaires
Assurances
Construction
Fiscalité
Immobilier
Insolvabilité
Litige
Propriété intellectuelle
Recouvrement

Loi sur les infrastructures publiques

Présenté par :

Philip Thibodeau, avocat

Congrès 2015 Bitume Québec
19 mars 2015

Votre meilleur allié

**DEGRANDPRÉ
CHAIT**
Avocats

Portrait des infrastructures publiques



Valeur de remplacement : 260,5 milliards \$

- 6 200 immeubles (réseaux de l'éducation et de la santé)
- 9 300 ponts et viaducs
- 30 000 km de chaussées
- 38 000 km de conduites de distribution d'eau potable
- 1 700 stations de traitement d'eau potable et d'épuration des eaux usées
- 43 500 km de réseau d'égouts

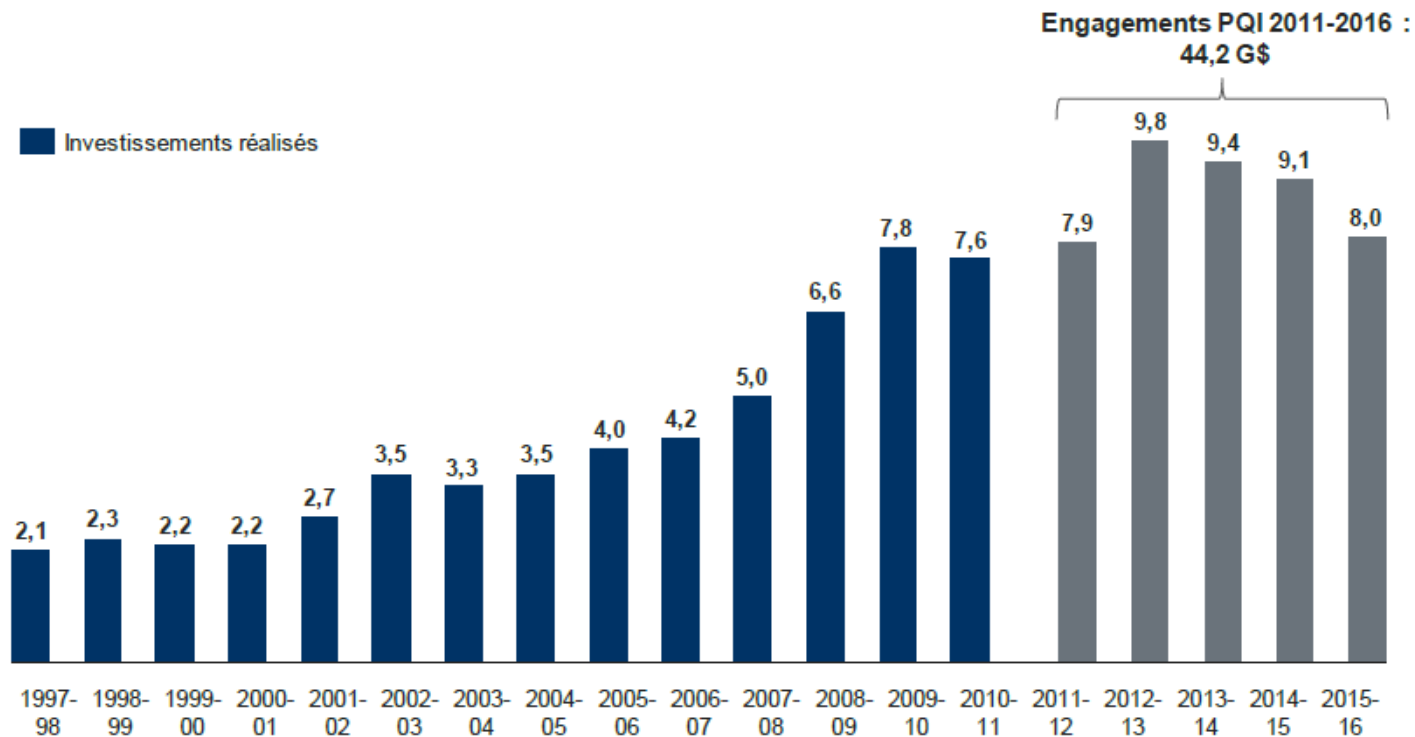
Viaduc de la Concorde



Évolution des investissements en infrastructures

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

(Montants d'investissements réalisés et engagements prévus au PQI 2011-16, en milliards de \$)



Source : Données provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Ministère des Finances.



1. Maintien d'actifs régulier
2. Résorption du déficit de maintien d'actifs (« DMA »)

Efforts pour mieux encadrer les investissements



1. **Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques**
2. **Plan québécois des infrastructures (PQI)**
3. **Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructures publiques**

« L'augmentation de l'enveloppe consacrée aux infrastructures n'a toutefois pas été accompagnée dès le départ d'un processus renforcé de planification et de gestion du portefeuille de projets. Bien plus, il n'existe pas actuellement de vision globale et intégrée des priorités gouvernementales en matière d'investissements en infrastructures. L'approche actuelle comporte donc encore plusieurs limites qui nuisent à la gestion publique et budgétaire du gouvernement du Québec. »



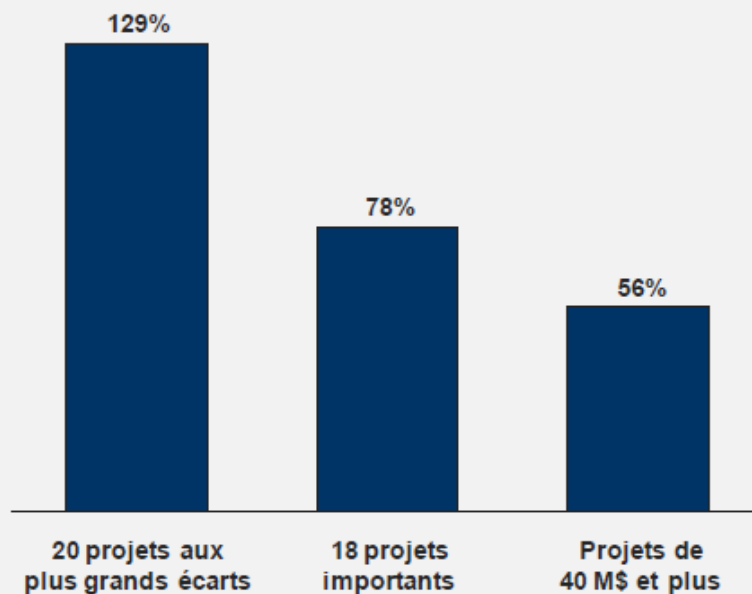
Reproches en matière de planification des investissements

- Absence de vision globale et à long terme du développement des projets d'infrastructure publique
- Le plan d'investissement (PQI) ne couvre pas la totalité des investissements en immobilisation
- L'horizon de 5 ans est trop court



DES RÉVISIONS À LA HAUSSE SIGNIFICATIVES AUX COÛTS DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Écart des coûts entre la première annonce ou la première inscription au PQI et des coûts actuels prévus (tous les projets inscrits au PQI 2011-2016 et qui apparaissaient à au moins un PQI antérieur, moyenne totale des écarts des projets concernés en %)



Source : Analyse SECOR/KPMG à partir des données du Secrétariat du Conseil du Trésor

Rapport SECOR-KPMG



FACTEURS DE HAUSSE DES COÛTS	TRAIN DE L'EST	ÉCHANGEUR DORVAL	TURCOT	MONTS OTISH	CUSM	CHUM	CAMPUS BETHUNE
• Annonce prématurée sans estimations préliminaires de coûts	✓	✓		✓	✓	✓	✓
• Définition incomplète des besoins du projet ou changements de portée	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
• Degré de précision insuffisant des études	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-
• Échéancier de réalisation accéléré ou début des travaux en phase de planification	✓	✓		✓			
• Contingences et provisions pour risques ou inflation non incluses dans le coût véhiculé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓



Objectifs

- Obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures
- Assurer une planification adéquate des infrastructures publiques
- Favoriser la pérennité des infrastructures publiques de qualité
- Assurer une gestion optimale du parc immobilier
- Assurer une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs (y compris la résorption du déficit de maintien d'actifs), et ceux relatifs au développement des infrastructures

Loi sur les infrastructures publiques



1. **La planification des investissements publiques en infrastructures**
2. **La gestion de projets d'infrastructures publiques**
3. **Création de la Société québécoise des infrastructures (« SQL »)**

Plan québécois des infrastructures 2014-2024



TABLEAU II
Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024
par secteur et par catégorie d'avancement
 (contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	En réalisation	En planification	À l'étude	Total
Réseau routier	13 978,3	6 146,6	298,7	20 423,6
Transport collectif	2 205,3	5 349,4	60,3	7 615,0
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	1 559,1	462,2	2,5	2 023,8
Santé et services sociaux	15 369,2	1 593,7	36,0	16 998,9
Éducation	7 413,5	531,5	—	7 945,0
Enseignement supérieur et recherche	5 403,1	650,1	7,7	6 060,9
Culture	1 563,3	391,9	1,6	1 956,7
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	5 535,9	2 979,2	7,6	8 522,7
Logements sociaux et communautaires	1 814,2	465,2	—	2 279,4
Édifices gouvernementaux	1 587,2	1 043,2	0,6	2 631,1
Ressources informationnelles	2 700,0	352,4	—	3 052,3
Autres	2 841,0	1 373,4	18,0	4 232,4
Enveloppe centrale ¹	—	6 529,8	28,3	6 558,1
Total	61 970,0	27 868,7	461,3	90 300,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés.

Plan québécois des infrastructures 2014-2024



TABLEAU III

**Investissements au Plan québécois des infrastructures 2014-2024
par type d'investissement**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	2014-2024	%
Études	461,3	0,5
Maintien d'actifs (y compris la résorption du déficit de maintien d'actifs)	50 618,0	56,0
Ajout, amélioration et remplacement	28 905,0	32,0
Provisions sectorielles et enveloppe centrale	10 315,6	11,5
Total	90 300,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Projets dont le coût total est de plus de 50 millions \$

- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : **3,6 milliards**
- Remplacement des voitures du métro de Montréal : **2,5 milliards**
- Centre universitaire de santé McGill (CUSM) : **2,5 milliards**

Guide d'élaboration et de mise en œuvre - Cadres de gestion des infrastructures publiques

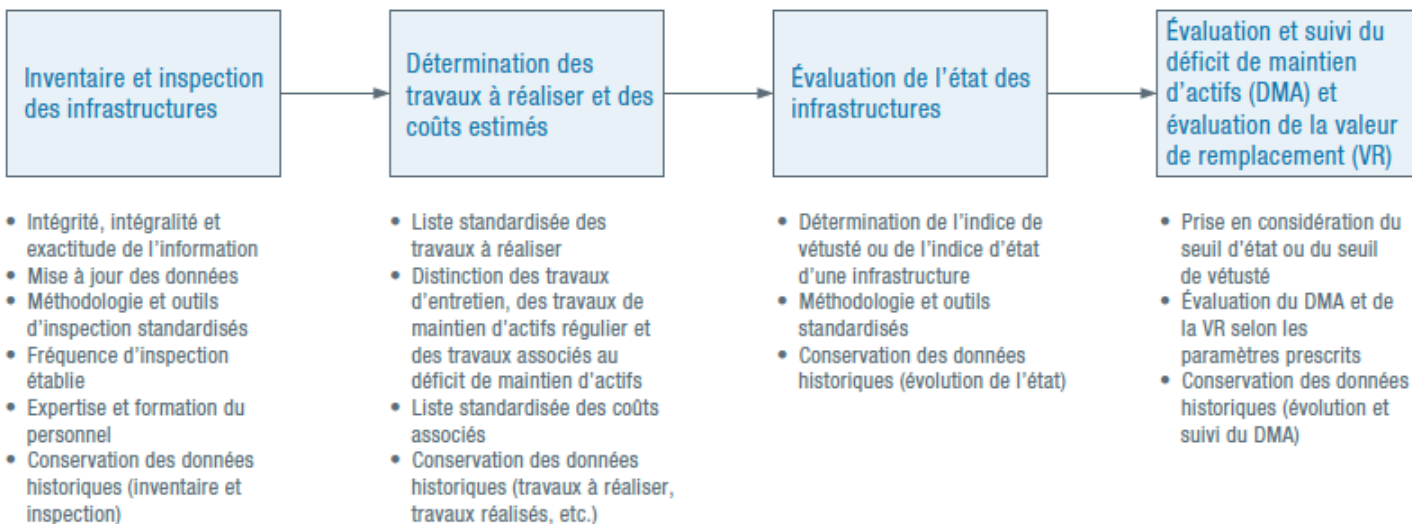


Éléments de gouvernance

Orientations

Objectifs

Pratiques de gestion



2 - La gestion de projets d'infrastructures publiques (art 14 à 17 LIP)



Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

Projets d'infrastructure majeurs (+ 50M\$).

3 - Création de la Société québécoise des infrastructures (SQI) (art 22 à 94 LIP)



Fusion

- Infrastructure Québec
- Société immobilières du Québec (SIQ)

L'obligation de renseignement et l'obligation de collaboration



Merci de votre attention!

Guy Gilain, associé

514.878.3221

ggilain@dgcllex.com

Philip Thibodeau, avocat

514-878-3212

pthibodeau@dgcllex.com